

# BULLETIN

## D'ADHÉSION ► 2019

### MEMBRES CORRESPONDANTS

#### COMMENT ADHÉRER ?

- En ligne, sur [www.fin.fr](http://www.fin.fr) > Devenir adhérent.
- Par courrier, en adressant le bulletin complété, accompagné de son règlement, à l'attention du Président, à la Fédération des Industries Nautiques.

**ÉCHÉANCE 2019** ► à régler avant le 30 avril 2019

**EN CAS DE PREMIERE ADHESION** ► joindre un extrait de Kbis



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES

Port de Javel Haut  
75015 Paris  
Tél. +33 1 44 37 04 00  
[info@fin.fr](mailto:info@fin.fr)  
[www.fin.fr](http://www.fin.fr)

Société\* : \_\_\_\_\_ Code APE/NAF \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ N° TVA Intracom : \_\_\_\_\_

Nom, prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

Pays\* : \_\_\_\_\_ Téléphone\* : \_\_\_\_\_

Site web\* : \_\_\_\_\_ E-mail général\* : \_\_\_\_\_

Votre activité\* : \_\_\_\_\_

Vos marques\* : \_\_\_\_\_

Nombre de salariés dans la filière nautique au 31/12/2018 : \_\_\_\_\_

Mode de paiement de la cotisation : par chèque  Par virement  Par prélèvement

Date :

Signature :

## ► MEMBRES CORRESPONDANTS

Les membres correspondants peuvent être des personnes morales ou physiques intéressées par la filière nautique ou qui désirent apporter leur soutien aux actions de la Fédération des Industries Nautiques.

Peuvent être membres correspondants, sans que cette énumération ne soit exhaustive :

- ❖ Les ports de plaisance
- ❖ Les banques et établissements financiers intéressés par le nautisme
- ❖ Les compagnies d'assurance
- ❖ Les sociétés ne relevant pas directement de la nomenclature du nautisme mais néanmoins intéressées par le secteur
- ❖ Les organismes de formation agréés par la FIN
- ❖ Les autres fédérations et syndicats concernés par le nautisme
- ❖ Les personnes physiques intéressées par le nautisme
- ❖ Les associations à but non lucratif

Les membres correspondants :

- ❖ Sont destinataires des Newsletters, et ont accès à l'espace Adhérents du site internet de la Fédération
- ❖ Ne peuvent bénéficier des autres services proposés par la Fédération, réservés aux seuls membres actifs
- ❖ Sont invités à l'Assemblée générale annuelle, mais ne disposent pas du droit de vote
- ❖ Peuvent participer aux réunions de Métiers ou de Commissions, s'ils y ont été invités
- ❖ Ne bénéficient pas des remises accordées aux adhérents sur les salons partenaires de la FIN, réservées aux seuls membres actifs

ETABLISSEMENT FINANCIER OU COMMERCIAL

1 200,00 € H.T.

"INDIVIDUEL" OU ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF

400,00 € H.T.

### ► VOTRE COTISATION 2019

Total HT .....	€
TVA 20% .....	€
Martinique, Guadeloupe, Réunion = 8,5%	
Guyane et autres collectivités d'Outre-Mer = hors TVA	
TOTAL TTC .....	€

## ► INFORMATIONS DE FONCTIONNEMENT

1. Une adhésion à la Fédération des Industries Nautiques (FIN) ne pourra être enregistrée que sur présentation d'un dossier complet comprenant ce bordereau 2019 dûment rempli, accompagné de son règlement (chèque, virement ou prélèvement, cf. point 3). Nous vous remercions donc de bien vouloir compléter la fiche signalétique ci-dessus de la façon la plus précise possible. Ces informations nous permettront de tenir notre base de données à jour, de vous informer plus rapidement et de diffuser une information de qualité sur les membres de la Fédération. L'adhésion et le paiement peuvent également être effectués en ligne ([www.fin.fr](http://www.fin.fr) - cf. point 3).

2. Les cotisations pour l'année 2019 devront être réglées impérativement avant le 30 avril 2019.

3. Vous pouvez payer votre cotisation directement en ligne sur le site Internet de la Fédération ou régler par chèque, virement ou prélèvement :

- En ligne > [www.fin.fr](http://www.fin.fr) > "Devenir Adhérent" > "1ère adhésion" ou "renouvellement"
- Par chèque > à l'ordre de la Fédération des Industries Nautiques
- Par virement > IBAN : FR 76 3000 4002 7400 0102 1644 758 - BIC : BNPAFRPPXV
- Par prélèvement > en nous retournant le mandat de prélèvement SEPA

4. Nous signalons aux entreprises qui souhaitent devenir membres de la FIN pour la première fois, et qui déclarent par là même adhérer à ses Statuts et à son Règlement intérieur, que leur adhésion leur sera confirmée ultérieurement, après examen de leur dossier complet par le Conseil d'Administration.